



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 mars 2017

# Projet d'aire de stationnement à la Barre-de-Monts

La gare maritime de Fromentine, située sur la commune de la Barre-de-Monts, nécessite l'aménagement de parkings afin de résoudre les problèmes de stationnement irréguliers et peu sécurisés des véhicules des usagers embarquant pour l'île d'Yeu.

Ce dossier a fait l'objet de nombreuses initiatives de la part de l'État pour accompagner la commune qui est à la fois compétente en matière de stationnement et maître d'ouvrage potentielle des travaux à conduire. La solution doit tenir compte de la sensibilité des enjeux au cœur du marais breton. Outre la dimension économique de transport maritime et des activités annexes, ce territoire est en effet marqué par un équilibre environnemental fragile et un secteur agricole à préserver.

L'État a signalé depuis plusieurs années que la situation actuelle pose problème tant au regard de l'urbanisme de la commune que des règles de sécurité ou des plaintes reçues des usagers. Des procédures judiciaires sont en cours à ce titre sous l'autorité du parquet.

Deux projets d'aménagement ont été envisagés successivement par la commune au lieu-dit « Le Rampy » de 1997 à 2009 mais cet espace est situé en zone naturelle protégée, puis sur le « Polder des Gâts » de 2009 à 2015 où les enjeux agricoles doivent être préservés.

Début 2016, la commune a décidé de relancer le projet sur la zone du Rampy-Est qui se heurte aux mêmes difficultés que précédemment.

L'aménagement d'une partie des sites actuellement dédiés au stationnement (zone d'activité du Rampy) pourrait être une des solutions à étudier ce qui n'a pas été le cas à ce jour.

Le préfet rappelle que l'organisation du stationnement et les contrôles des infractions dans ce domaine relèvent des compétences municipales. La responsabilité des aménagements actuels et futurs en matière de stationnement est également du seul ressort de la collectivité.

L'urgence est désormais avérée d'une initiative conjointe des collectivités publiques, auxquelles l'État pourrait se joindre, pour favoriser de manière décisive l'émergence d'une solution durable, respectueuse du droit, des enjeux de sécurité et de l'environnement.

